

013/005

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE 20 FEVRIER à 18 heures

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS.

Présents : Danièle BORDAIS, Joseph POMAR, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Marie-Françoise JOURNES, Bernard DOAT, Martine PALMIERO, Germinal GRINO, Dominique DUASO ORTAS.

Absents : Jean-Marie BIRBES, M .EDDAH

Excusées : Michèle RIEUX, Danielle CONDO, Paulette VERGNES, Betty FOURNIER.

INCINERATION DES TICKETS FETE DE LA SOLIDARITE 2012

La Vice-Présidente, Danièle BORDAIS, informe l'Assemblée que les tickets invendus de la Fête de la Solidarité organisée par le C.C.A.S. et les partenaires en 2012, en provision chez le Receveur Percepteur, doivent être incinérés conformément à la législation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE l'incinération des tickets invendus de la Fête de la Solidarité 2012 d'une valeur totale de 1 770.00 Euros.

NATURE DES VALEURS	NOMBRE	QUOTITE	SERIE	DU NUMERO	AU NUMERO	MONTANT
TARIF BLEU	220	3	1	181	400	660
TARIF JAUNE	109	0	1	92	200	0
TARIF ORANGE	1	15	1	48	48	15
TARIF ORANGE	1	15	1	50	50	15
TARIF ORANGE	1	15	1	91	91	15
TARIF ORANGE	1	15	1	108	108	15
TARIF ORANGE	70	15	1	131	200	1050

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE

La Présidente,
Michèle RIEUX.

Transmis en Préfecture.

Publié le 21 février 2013.